

CdC Contact

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE MORTAGNE-AU-PERCHE

LA CDC ENTREPREND POUR VOUS

SANTÉ

PROXIMITÉ



HÉBERGEMENT

VISIO CONFÉRENCE



APPRENTISSAGE

INNOVATION



ÉCOLES

SPORTS

De nouveaux équipements importants renforcent depuis peu l'attractivité du Bassin de vie mortagnais. Que ce soit le pôle de santé ¹, le télécentre ², le foyer pour les jeunes travailleurs ³ et même le gymnase de la Garenne ⁴ rénové, tous remplissent un rôle essentiel au service de la population.

P.8 et 9

Notre série : **VISION** *Communes* P.12



INTERVIEW DU PRÉSIDENT



Jean Claude Lenoir
Président de la CdC
du Bassin de
Mortagne-au-Perche

Après deux années difficiles au plan économique, 2016 sera-t-elle celle du redémarrage ?

Notre territoire a été très éprouvé par des mises en liquidation traumatisantes d'entreprises que nous avons tous en mémoire. Cette page n'est pas tournée, loin s'en faut. Mais il y a aussi de bonnes nouvelles : des entreprises qui se créent ou qui se développent. Nous nous apprêtons ainsi à accueillir une activité industrielle entièrement nouvelle dans les locaux laissés vacants par l'imprimerie de Montligeon. Nous allons aussi aménager une zone artisanale à Théval, en lien avec la commune de Saint-Langis. Plusieurs entreprises s'y installeront dont certaines, déjà implantées sur notre territoire, ont besoin de s'agrandir pour développer leur activité. Autant de signaux positifs, sur lesquels nous reviendrons dans les prochains mois.

La promotion du tourisme est devenue une compétence intercommunale obligatoire. Qu'en attendez-vous ?

C'est l'occasion de mettre en place une politique de développement touristique coordonnée sur l'ensemble de notre territoire. Le rôle du nouvel Office de tourisme intercommunal sera de créer des outils pour promouvoir les nombreux atouts que nous avons à valoriser. Sans oublier les manifestations ou événements locaux, existants ou à créer, qui y contribuent. L'objectif, c'est de rendre le Pays de Mortagne visible et attractif pour développer l'activité touristique et accroître ses retombées économiques. Un beau projet.

On voit des communes nouvelles se créer un peu partout dans l'Orne. Qu'en pensez-vous ?

Des communes ont souhaité se regrouper pour mettre leurs moyens en commun et peser davantage. Quand ça correspond à des habitudes de vie et à des projets communs, pourquoi pas ? C'est un débat qui appartient aux communes et à leurs élus. Je sais que certains y réfléchissent sur notre territoire. Les citoyens peuvent aussi avoir leur mot à dire. J'ajoute que d'autres formes de coopération permettent aussi de mutualiser les moyens entre collectivités. C'est ce que nous faisons, au niveau de la CdC, pour l'instruction des demandes de permis de construire par exemple.

SOMMAIRE

- 03 L'ACTU DE LA CDC :**
- Un terrain pour accueillir les entreprises à Saint-Langis-lès-Mortagne
 - Un nouveau projet industriel aux Gaillons
 - La promotion du tourisme devient communautaire

- 04 CELA VOUS CONCERNE**
- L'informatisation des écoles se poursuit
 - Le portail des médiathèques est ouvert
 - Des réductions avec la carte de la CdC
 - Tout sur le centre de loisirs d'été
 - Où trouver des bornes de recharge ?
 - Des achats groupés pour l'électricité

- 07 LE COIN DU PERCHE ORNAIS**

- 08 DANS L'ACTU**
- Le télécentre peut vous accueillir
 - Le foyer des jeunes travailleurs est ouvert
 - Le pôle de santé déjà incontournable
 - Une cure de jouvence pour le gymnase de la Garenne

- 10 ENVIRONNEMENT**
- Le PLUI bientôt approuvé

- 11 VIE CULTURELLE**
- De mars à août au Carré du Perche

- 12 VISION COMMUNES**
- Gros plan sur Montgaudry

LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ

- **Direction Générale des Services :**
Jean Paul Madelaine – 02 33 85 35 80
- **Accueil et secrétariat :**
Christine Giroux et Chantal Laurens – 02 33 85 35 80
- **Comptabilité et service du personnel :**
Aline Fardoit, Fabienne Durand, Jean-Louis Collin
02 33 85 35 87
- **Informatique, communication et achats généraux :**
Nicolas Laille – 02 33 85 35 83
- **Centre de Loisirs et C.E.L. :**
Delphine Russeau et Céline Toreau – 02 33 85 35 82
- **SPANC :**
Aurélien Cabaret (lundi et jeudi) – 02 33 85 35 85
- **Marchés publics et secrétariat SPANC :**
Chantal Laurens – 02 33 85 35 84
- **PLUI :**
Maxime Rochelle – 02 33 85 80 84
- **Piscine intercommunale :**
Jérôme Padiou - 02 33 83 93 94
- **Maison de la petite enfance :**
Françoise Coatanéa – 02 33 73 33 22
- **CIAS :**
Françoise Coatanéa – 02 33 85 21 36

C'EST PRÉVU EN 2016

ZONE DES GAILLONS BELLEVUE UN NOUVEAU PROJET INDUSTRIEL AVEC GINKO PHARM



Après le départ de l'imprimerie de Montligeon, seule la zone de stockage (environ 2000 m²) était louée depuis 1^{er} janvier 2015 à l'entreprise Transports Desjouis. En fin d'année la CdC du Bassin de Mortagne-au-Perche a été contactée par un groupe d'investisseurs et professionnels qui désire implanter sur la moitié de l'atelier (environ 2000 m²) et une partie des bureaux, un projet industriel de développement, fabrication et conditionnement de produits alimentaires pour l'homme. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les locataires investissent dans ce projet 2,5 millions d'euros pour l'aménagement des locaux et l'outil de production nécessaires à leur activité. La production de la société GINKO PHARM démarrera au début de l'été, et génèrera la création d'une quinzaine d'emplois en deux ans. De son côté, la CdC réalise les travaux de séparation des locaux et des réseaux notamment électriques.

ZONE ARTISANALE DE THÉVAL UN TERRAIN POUR ACCUEILLIR LES ENTREPRISES



La CdC du Bassin de Mortagne-au-Perche a décidé l'aménagement d'un terrain de 25 000 m² sur la commune de Saint-Langis-lès-Mortagne (à côté du centre des impôts) pour accueillir une dizaine d'entreprises artisanales ou de bureaux. Déjà six entrepreneurs ont fait part de leur intention de s'implanter sur ce site pour développer ou créer leur établissement. Ce projet bénéficie d'aides de l'État et du Conseil Départemental. **Vous souhaitez vous installer, contactez la CDC au 02 33 85 35 80.**

LE PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT SE POURSUIT



En 2015, la Communauté de Communes a réalisé l'assainissement collectif dans le bourg de Feings permettant d'assainir 18 habitations qui ne pouvaient pas pour la plupart réaliser un assainissement non collectif. Ce projet a coûté 184 000 € financé par le Conseil Départemental (53 400 €), la commune de Feings (13 000 €) et la CdC du Bassin de Mortagne-au-Perche (117 600 €).

D'ici à cet automne, ce sont 38 habitations du bourg de Parfondeval qui seront assainies. Le coût des travaux est estimé à 761 000 €. L'agence de l'eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental de l'Orne apportent leur concours à ces travaux pour 212 000 €, la commune 54 000 € et la CDC maître d'ouvrage 494 000 €.

A Soligny-la-Trappe, 660 mètres de réseau d'assainissement ont été réhabilités pour limiter les entrées d'eaux parasites pour 215 537 €. L'agence de l'eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental de l'Orne apportent leur aide pour 118 500 €. Début 2017, c'est la station d'épuration qui sera reconstruite.

LA PROMOTION DU TOURISME DEVIENT COMMUNAUTAIRE

Depuis le 1^{er} janvier, la Communauté de Communes du Bassin de Mortagne-au-Perche assure la compétence tourisme sur l'ensemble de son territoire. L'office de tourisme du Pays de Mortagne, outre ces missions d'accueil et d'information des visiteurs, assurera la promotion de l'offre de tourisme de l'ensemble du territoire des 33 communes de la CdC, en coordination avec les partenaires institutionnels. Depuis le 1^{er} mars, l'office de tourisme vous accueille du mardi au samedi de 10h à 12h (13h le samedi) et de 14h à 17h. Dès avril, il ouvrira également le dimanche matin. **Pratique : Office de Tourisme du Pays de Mortagne : 36 place du Général-de-Gaulle à Mortagne-au-Perche. Tél : 02 33 83 34 37. <http://www.ot-mortagneauperche.fr>**



L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL "ONE" ARRIVE



Dans le cadre du développement des usages numériques à l'école, la CdC du bassin de Mortagne-au-Perche et l'académie de Caen ont signé en septembre 2015 une convention visant à généraliser l'utilisation de l'Environnement Numérique de Travail (E.N.T) au sein de toutes les écoles publiques de notre territoire. L'E.N.T est un service en ligne simple, intuitif et sécurisé par identifiants. Axé sur les écoles, il propose un ensemble d'applications (cahier de texte, de liaison, multimédia, gestion de classes, messagerie, blog...) accessibles aux enseignants, parents et élèves. Cet E.N.T dénommé « ONE » est mis en œuvre et géré par la société WebServices pour l'Education (WSE). Le coût à la charge de la CdC revient à 5 € par élève pour les trois ans à venir.

L'INFORMATISATION DES ÉCOLES SE POURSUIT

Depuis 1998, la CdC du Bassin de Mortagne-au-Perche assure le renouvellement régulier du matériel informatique installé dans les 11 écoles du territoire communautaire. Chaque année, des priorités sont établies. Les ordinateurs de plus de 6 ans sont peu à peu remplacés et les tablettes informatiques ont fait leur apparition dans les classes depuis 2013. En 2015, 24 tablettes ont été achetées et 9 unités centrales installées sur les écoles de Chartrage, Aristide Briand et Beaupré. Pour l'acquisition des tablettes, la CdC bénéficie de 50% d'aides provenant de l'État. En 2015, l'investissement informatique s'est élevé à 14 000 € TTC.



Photo d'archives.

LE PORTAIL DES MÉDIATHÈQUES DU PERCHE EST EN LIGNE

Financé par le Département de l'Orne et le programme Leader, le portail des médiathèques du Perche est actif depuis le mois de décembre 2015. Il permet de valoriser et mutualiser à la fois les différents fonds mais aussi toutes les animations réalisées par les médiathèques de : Bellême, Bretoncelles, Longny-au-Perche et Neuilly-sur-Eure, Mortagne-au-Perche, Pervençères, Le Theil-sur-Huisne. La mise en ligne des différents catalogues permet à l'utilisateur de connaître les disponibilités des ouvrages en temps réel.

→ Pour tout savoir, cliquez sur : www.mediathèques-perche-ornais.fr



L'ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE VOUS ATTEND



Elodie Da Silva Neto vous accueille.

Elodie, animatrice à l'EPN, met de nombreux ateliers de découvertes et de formation à destination des jeunes et moins jeunes totalement novices ou ayant déjà quelques bases en informatique.

→ Découvrez sur le site de l'EPN : <http://epnmortagne.jimdo.com/> les horaires et les ateliers mis en place. Vous pouvez également rencontrer l'animatrice à la médiathèque de Mortagne-au-Perche ou l'appeler au 02 33 85 35 78

ON VOUS LE DIT

LA CARTE DE LA CDC VOUS OFFRE DES RÉDUCTIONS

La Communauté de Communes du Bassin de Mortagne-au-Perche propose aux habitants qui résident sur son territoire une carte ouvrant droit à des réductions à la piscine ou à la médiathèque. Pour l'obtenir, c'est très simple : il suffit de la demander au guichet des mairies. Un justificatif de domicile vous sera demandé. Cette carte **GRATUITE** est valable deux ans.

CENTRE DE LOISIRS D'ÉTÉ DE MORTAGNE-AU-PERCHE UN MINI-CAMP PROPOSÉ PAR SEMAINE



C'est un rendez-vous bien établi. En juillet et en août, le centre de loisirs d'été accueille les enfants de 4 à 12 ans. Il connaît un vrai succès puisque l'an passé entre 90 et 110 enfants ont profité des activités proposées. Le programme 2016 est en cours d'élaboration. Pour tenir compte de la fin tardive de l'année scolaire, le centre du mois de juillet débordera sur le début du mois d'août. Le

Prenez date !

• LE 11 JUILLET

Cette année, le centre de loisirs débutera un peu plus tard en raison de l'année scolaire qui se termine le 5 juillet au soir. Le début des activités est donc fixé au lundi 11 juillet.

• LES HORAIRES

Les activités débutent à 9h et se terminent à 17h. Les enfants doivent arriver au plus tard à 8h50. Une garderie est proposée de 7h45 à 9h et de 17h à 17h45

• PRATIQUE

Inscriptions : à partir du 17 mai 2016. Vous pouvez vous procurer le bulletin d'inscription soit en le téléchargeant sur le site internet de la CdC soit auprès de Delphine Russeau ou Claire-Marie Monbailly dans les bureaux de la Communauté de Communes. Contact : 02 33 85 35 82

centre du mois d'août prendra la suite jusqu'au 26. L'encadrement sera assuré par des animateurs diplômés BAFA sous la direction de Delphine Russeau. Basé dans les locaux de l'école Aristide Briand, le centre de loisirs fonctionne par thèmes, ce qui lui permet de proposer des activités variées. La piscine fait partie des incontournables le mardi et le vendredi. Autre moment fort, l'organisation de camps. Il y en aura un par semaine. 12 enfants peuvent à tour de rôle découvrir un nouvel univers.

→ Également à Saint-Langis-lès-Mortagne...

Un centre de loisirs est aussi organisé par la CdC avec le concours de la commune de Saint-Langis-lès-Mortagne dans les locaux de l'école. Les enfants de 4 à 12 ans de l'ensemble de la communauté peuvent profiter des animations mises en place du 11 au 29 juillet. Renseignements et inscriptions à la Mairie de Saint-Langis-lès-Mortagne au 02 33 25 00 74.

MAIS AUSSI...

Le Centre Sports-Loisirs pour les 11-17 ans

Il est ouvert chaque mois de juillet durant quatre semaines et accessible aux jeunes de 11 à 17 ans. Les adolescents se retrouvent au gymnase de la Poudrière à Saint-Langis-lès-Mortagne du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30. La direction du centre est assurée par Anouck Viau. L'équipe d'animation (9 diplômés BAFA) proposera chaque semaine de nombreuses activités sportives et de loisirs en divers endroits (la Poudrière, la Garenne, piscine, courts de tennis, terrains multisports). Deux mini-camps sont également prévus. Une nouveauté cette année : les enfants qui auront 11 ans dans l'année pourront participer au centre. Ce n'était pas le cas auparavant. Pour 2016, l'accueil se fera du 11 juillet au 5 août. Début des inscriptions à la mi-mai auprès de Chantal Laurens à la CdC. Contact : 02 33 85 35 84

UN PROGRAMME POUR RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES



En 2015, le ruisseau de Landres à Mauves-sur-Huisne a fait l'objet d'un travail de restauration sur 2 km. L'objectif : réparer le cours d'eau et recréer un environnement favorable à la vie piscicole.

En partenariat avec le syndicat intercommunal de la Pervenche et de l'Erine, la CdC du Bassin de Mortagne-au-Perche a signé au cours de l'année 2015 un nouveau contrat territorial de restauration des cours d'eau. Durant cinq ans, jusqu'en 2019, un programme de travaux de 700 000 € va être mené sur le bassin de la Pervenche et de l'Erine ainsi que celui de l'Hoëne. Ces interventions sont subventionnées à hauteur de 80% grâce au soutien de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la région Basse-Normandie, le Conseil départemental de l'Orne et la Fédération ornaise de pêche. Le reste à charge pour la CdC se monte à 20%. Un premier gros projet verra le jour cette année à Mauves-sur-Huisne avec le rétablissement de la continuité écologique au niveau des rivières de contournement. Il est à noter que des opérations spécifiques porteront aussi sur l'aménagement des cours d'eau.

9 KM DE HAIES ONT ÉTÉ PLANTÉES

ON VOUS LE DIT



Durant deux ans, la CdC du Bassin de Mortagne a soutenu une vaste opération de plantation de haies sur l'ensemble de son territoire. Ce projet initié par la chambre d'agriculture de l'Orne s'adressait aussi bien aux propriétaires qu'aux communes. Une quinzaine d'exploitants installés sur les communes de Feings, la Mesnière, Pervençères, Bazoches-sur-Hoëne, Saint-Langis-lès-Mortagne, Coulimer, Saint-Hilaire-le-Châtel, Courgeoût, Saint-Germain-de-Martigny ou encore Comblot ont bénéficié de ce programme subventionné par des aides de l'Europe et du Département. Sur le terrain, 9 kilomètres de haies bocagères ont été plantées. Ces haies champêtres ont pour but d'améliorer le paysage, jouer un rôle de brise-vent mais aussi de permettre la valorisation du bois de chauffage.

ACHAT GROUPÉ D'ÉLECTRICITÉ : LES COLLECTIVITÉS GAGNANTES

A lors que la fin des prix régulés est effective depuis le 1^{er} janvier 2016, la CdC a confié au Syndicat Energie de l'Orne, la réalisation d'une procédure d'appel d'offres en vue d'un achat groupé d'électricité (tarif jaune et vert) au niveau du département. 95% des établissements publics ornais sollicités ont répondu favorablement au groupement. C'est EDF qui a été retenu comme fournisseur. La mutualisation des besoins a permis au Se61 d'obtenir des prix fermes pour une durée de deux ans, avec 21% d'électricité provenant d'une énergie verte (éolien, photovoltaïque, méthanisation). Cette formule gagnante a permis au Syndicat de réaliser 200 000 € d'économies sur le département (soit 14 millions de kwh). La CdC du Bassin de Mortagne bénéficie de cette économie.



MONUMENTS HISTORIQUES UN PÉRIMÈTRE DE PROTECTION PLUS COHÉRENT

Sur proposition du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) et avec l'accord des communes concernées, les périmètres de protection représentant un cercle d'un rayon de 500 m autour de trois monuments historiques (*Églises de Saint-Germain-de-Loisé à Mortagne-au-Perche et Saint-Pierre à Mauves-sur-Huisne ainsi que le Pont Catinat sur cette même commune*) ont bénéficié d'une étude permettant d'adapter la protection des abords de ces monuments en fonction de la topographie et de la cohérence des lieux avoisinants en matière de visibilité et d'architecture. Le périmètre théorique laissera donc place, après enquête publique conjointe à celle du PLUi, à un périmètre plus cohérent permettant au service instructeur du Pays du Perche ornais, après consultation de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), de maintenir la qualité et l'originalité des patrimoines du Perche.



UN SERVICE DE PROXIMITÉ POUR LES ACTES D'URBANISME

Depuis le 1^{er} juillet 2015, l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir, certificat d'urbanisme, déclaration préalable, etc.) n'est plus assurée par les services de l'État. Cette mission a été confiée à un service mutualisé d'instruction créé au sein du Pays du Perche ornais. Deux instructeurs à mi-temps ont été recrutés pour le faire fonctionner. Les communes de Mortagne-au-Perche, Bazoches-sur-Hoëne, Saint-Hilaire-le-Châtel, Sainte-Céronne-lès-Mortagne, La Chapelle-Montligeon et Saint-Langis-lès-Mortagne disposant d'un document d'urbanisme ont été les premières à adhérer à ce service. Dans la pratique, les mairies jouent le rôle de guichet unique en réceptionnant les demandes. Elles les transmettent ensuite au Pays pour instruction. Après approbation du PLUi, ce pôle de compétences répondra aux demandes provenant des 33 communes composant la CdC du Bassin de Mortagne-au-Perche. **Contact : 02 33 85 80 80. Pays du Perche ornais, ancien Palais de justice, 8, rue du Tribunal, Mortagne-au-Perche.**



Le droit des sols génère chaque année environ 3000 demandes à l'échelle du Perche ornais.

ON VOUS LE DIT INTERNET PAR SATELLITE : VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'UNE AIDE DE LA CDC

Vous ne recevez pas internet ou avec un débit insuffisant pour votre usage. La Communauté de Communes du Bassin de Mortagne-au-Perche, en partenariat avec le département, participe à l'installation de l'équipement nécessaire pour le raccordement via le satellite. En pratique vous transmettez la copie de la facture relative à l'installation ainsi que le justificatif d'aide apporté par le Conseil Départemental. La CdC vous remboursera le solde restant à votre charge. **Où se renseigner ?** il suffit de contacter la CdC du Bassin de Mortagne-au-Perche au 02 33 85 35 80 ou se rendre sur le site du Conseil Départemental dédié au Plan Numérique Ornais : numérique.orne.fr

OÙ POURRA-T-ON TROUVER DES BORNES DE RECHARGE ?

Le territoire de la CdC du Bassin de Mortagne-au-Perche est concerné par le projet déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble du département d'ici à 2017. A raison d'une borne tous les 40 kms, voici les communes qui ont été retenues par le Se61 sur le bassin de vie mortagnais.

On retrouve :
**Mortagne-au-Perche (2),
Courgeôût (1),
Bazoches-sur-Hoëne (1),
Réveillon (1),
La Chapelle-Montligeon (1),
Pervençères (1),
Soligny-la-Trappe (1).**



La Communauté de Communes adhère au Pays du Perche ornais pour mutualiser des programmes d'actions avec les six autres EPCI du Perche

LE SAVIEZ-VOUS ?

→ Les actions du Pays du Perche ornais sont nombreuses et variées. Elles peuvent vous concerner.



VOUS VOULEZ ENTREPRENDRE : DES AIDES EXISTENT



Initiative Orne : s'adresse aux créateurs et repreneurs installés sur le territoire. Ils peuvent obtenir un prêt à taux zéro d'un maximum de 15 000 €. Depuis 2014, trois nouveaux fonds ont été mis en place dans le but d'ouvrir Initiative Orne aux activités de la santé, de l'agriculture, et d'accompagner les projets de développement des entreprises.

L'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce : permet de subventionner à hauteur de 30 %, les investissements des entreprises (de moins de 10 salariés) dans le cadre de créations, reprises et réouvertures de commerces de proximité, de la modernisation des locaux d'activités avec économie d'énergie. Les investissements environnementaux entrent aussi dans le dispositif.



UNE AIDE À L'INSERTION ?

DES MICROCRÉDITS PERSONNELS EXISTENT

Ils permettent à des personnes en difficultés ou exclues du système bancaire traditionnel de bénéficier de prêts entre 300 € et 3000 € garantis par l'État, aidant à la mobilité et à la réalisation d'un projet d'insertion (formation, permis de conduire, achat d'un véhicule, accès aux soins, etc.). Le Pays du Perche ornais, qui joue le rôle d'intermédiaire en présentant les demandes de microcrédits aux banques partenaires, accompagne toutes ces personnes vers une meilleure situation.

PERCH'SEZAM OUVRE DES RÉDUCTIONS AUX JEUNES

Le Pays du Perche ornais propose avec le Pays Perche d'Eure-et-Loir un Pass numérique des jeunes du Perche appelé « Perch'Sezam ». Cet outil simple et attractif permet aux jeunes percherons âgés de 11 à 25 ans de profiter d'importantes réductions (65 €) sur de nombreuses activités : piscine, cinéma, théâtre, activités culturelles et sportives, clubs sportifs, médiathèque, etc. Le Perch'Sezam est proposé au prix modique de 6 €. Il suffit de s'inscrire en ligne puis recevoir son pass à domicile. Pour plus de renseignements et s'inscrire, rendez-vous sur : www.vivre-dans-le-Perche.fr/perchesezam/



L'ESPACE INFO ENERGIE EST DE BON CONSEIL

L'Espace Info Energie de l'Orne dispense des conseils gratuits, neutres et indépendants aux habitants du Perche ornais en matière d'économies d'énergie, de rénovation thermique des logements et d'énergies renouvelables. **Permanence sur rendez-vous au 02 33 31 48 60 - le 2^{ème} vendredi du mois de 9h à 12h** dans les locaux du Pays du Perche ornais. **Adresse : ancien palais de justice, 8, rue du Tribunal à Mortagne-au-Perche.**



LE CHIFFRE

2 820 000 €

C'est le coût final du pôle de santé qui a bénéficié d'une aide financière de la part de nombreux acteurs. L'Europe (100 000 €), l'État (630 000 €), la Région Normandie (150 000 €), le Département de l'Orne (100 000 €), la TVA remboursée (450 000 €). Les loyers des praticiens couvrent le remboursement de l'emprunt que la CdC a contracté.

UN PÔLE DE SANTÉ DÉJÀ INCONTOURNABLE

Le nouvel équipement* réalisé par la CdC du bassin de Mortagne-au-Perche a rapidement trouvé sa place. En à peine quelques mois, le pôle de santé conçu par le cabinet d'architectes Archi Triad a su séduire à la fois les professionnels de santé mais aussi la population. L'endroit affiche quasiment complet avec une multitude de spécialités concentrées sur le même site. Médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens, podologue, ostéopathe, diététicien, angiologue, psychologue, CAMSPP de l'Orne, le HAD, tous ont trouvé les conditions idéales pour exercer leur activité. Le pôle de santé de Mortagne-au-Perche est une réponse apportée pour lutter contre la désertification médicale dans les territoires ruraux. L'outil sera bientôt visible sur internet puisqu'un site pour la prise de rendez-vous, conçu en collaboration avec le Pays du Perche ornais, est annoncé.



57 professionnels de santé (sur notre photo les kinés) sont répartis sur 1600 m².



Le Pôle de santé est d'accès très facile.

UN NOUVEAU PROGRAMME LEADER 1,6 MILLION D'EUROS POUR LE PAYS DU PERCHE ORNAIS

Le Pays du Perche ornais a obtenu pour la période 2014-2020 une enveloppe de 1 648 932 € de fonds européens (soit 34 € par habitant) qui serviront à accompagner différents projets publics et privés identifiés sur le territoire. Cela représente deux fois plus de crédits que sur la période précédente. Le nouveau programme de développement local fait la part belle à l'innovation. Les nouvelles thématiques retenues visent à « **innover pour être plus attractif, plus compétitif et plus durable en 2020** ». Neuf fiches actions définissent les secteurs où des actions d'animation et des investissements pourront être financés. L'animation et la gestion du programme seront assurées par le Pays du Perche ornais en étroite collaboration avec les sept Communautés du Perche ornais et le Parc naturel régional du Perche.

Pour tout contact : Emilie Paris au 02 33 85 80 80
leader.payspercheornais@orange.fr

LE TÉLÉCENTRE PEUT VOUS ACCUEILLIR

Qui peut y venir ? Le télécentre s'adresse aux professionnels (salariés ou indépendants), aux entreprises et aux associations.

Réservation : pour obtenir un box ou une salle de réunion, il est obligatoire de réserver au préalable. Les prix sont variables selon l'endroit choisi et la durée (demi-journée, journée, semaine et mois).



Contact : 02 33 85 35 83

Courriel : contact@telecentre61400.fr
site internet : www.telecentre61400.fr

A votre disposition :

- Accès à un Internet en Très Haut Débit (près de 100 Mo en émission et réception)
- Trois boxes équipés (table de travail, ordinateur sous Windows 10, impression, scanner et copieur couleur)
- Quatre salles de réunion dont une de 24 places avec un système de visioconférence.
- Un espace détente avec micro-ondes et réfrigérateur.

pour les associations fonctionnant sur le territoire de la CdC du Bassin de Mortagne et qui ont besoin d'un lieu pour se réunir.

Comment y accéder ? 23, rue Ferdinand de Boyères à Mortagne-au-Perche près du Carré du Perche et du pôle de santé. Des places de parking sont à disposition juste devant.

■ Sécurité garantie : l'accès au télécentre est sécurisé de 7h à 22h, 7j/7

■ La gratuité pour les associations. Le télécentre est gratuit

1 CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 17 ACTIONS ENVISAGÉES

Dans le prolongement des actions menées depuis plusieurs années par le Pays Perche ornais au niveau de la santé, un Contrat Local de Santé (CLS) a été signé le 15 octobre 2015. Il permet de poursuivre, d'élargir et de développer les actions conclues avec des partenaires locaux, dans le cadre d'une démarche formalisée et d'un engagement avec l'Agence Régionale de Santé (l'ARS). Douze partenaires** participent à cette dynamique. Le CLS qui court sur la période 2015-2018 poursuit quatre objectifs précis : **promouvoir la santé mentale et un environnement sain, prévenir et agir sur les conduites addictives, prévenir et prendre en charge les maladies cardiovasculaires, garantir l'accès aux soins pour tous**. Les actions à venir concerneront la population des sept communautés de

communes qui composent le Pays du Perche ornais, soit près de 50 000 habitants. Parmi les 17 actions envisagées, on peut citer : la création d'un conseil local de santé mentale, la création d'une programmation locale coordonnée d'activités physiques adaptées pour les personnes âgées, la mise en place d'une cellule locale de veille sur l'habitat dégradé, développer les transports à la demande pour faciliter l'accès aux loisirs, développer un programme local de formations mutualisées sur les addictions, imaginer des actions de sensibilisation des jeunes aux addictions dans les établissements scolaires, construire un programme local d'éducation thérapeutique, mettre en place un dispositif local d'accompagnement pour l'installation de jeunes professionnels de santé.



Lors de la signature du CLS à Mortagne-au-Perche.

* Le pôle de santé compte aussi quatre antennes sur les communes de Perenchères, Bazoches-sur-Hoëne, Soligny-la-Trappe et La Chapelle-Montligeon.

** Les partenaires du CLS : le Centre Hospitalier «Marguerite de Lorraine» de Mortagne au Perche, le Conseil Départemental de l'Orne, le Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Orne, l'Espace Régional d'Education Thérapeutique de Basse-Normandie, l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie de l'Orne, le Centre Psychothérapeutique de l'Orne, le Centre Local d'Information et de Coordination du Perche, la Mission Locale L'Aigle-Mortagne, le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Orne, la Mutualité Sociale Agricole Mayenne Orne Sarthe, le Pays du Perche ornais.

*** Le financement du foyer : l'Etat avec le Programme Investissements d'Avenir (500 000 €), Région Basse Normandie avec le Pays Perche (206 769 €), la CdC du Bassin de Mortagne (150 000 €), Conseil Départemental de l'Orne (36 000 €), CAF de l'Orne (400 000 €), Logiliance (228 000 €), Caisses des Dépôts (59 187 €), Orne Habitat (58 610 €).

LE FOYER POUR JEUNES TRAVAILLEURS EST OUVERT

La Résidence Habitat Jeunes du Perche gérée par l'Association pour le Logement Temporaire et l'Hébergement d'Alençon (ALTHÉA) a ouvert ses portes en septembre 2015. Cette réalisation apporte une réponse au besoin de logements pour les jeunes en formation sur le territoire du Perche. Le projet a pu voir le jour grâce à l'engagement de différents acteurs qui se sont mobilisés***. 1,6 million d'euros a été nécessaire pour le financement du chantier. La restructuration des lieux a été assurée par Orne Habitat. Conçue pour le jeune public (16 à 30 ans), la résidence dispose de 24 logements meublés et équipés pour une ou deux personnes. Un espace de vie collective complète l'aménagement. Enfin, le foyer se trouve à proximité des commerces et services. Les locataires (apprentis, jeunes en alternance) bénéficient d'un loyer adapté à leur situation grâce à l'accès à l'APL Résidence Sociale. Chacun reçoit un accueil personnalisé lors de son arrivée plus un accompagnement tout au long du séjour.

Contact : 02 33 15 20 30 - Résidence Habitat Jeunes du Perche, route d'Alençon 61400 St-Langis-Lès-Mortagne.



Tous les logements sont meublés et équipés.

CURE DE JOUVENCE POUR LE GYMNASSE LA GARENNE



Grâce à la nouvelle isolation extérieure, des économies d'énergie vont être réalisées.

Cet équipement sportif très sollicité tout au long de l'année par le lycée Jean Monnet et les associations fait l'objet depuis l'an dernier d'un important programme de rénovation. La CdC du Bassin de Mortagne a étalé les investissements sur deux exercices budgétaires. Chaque tranche de travaux se chiffre à 400 000 € TTC. En 2015, les interventions ont concerné la couverture, l'isolation extérieure, l'amélioration du chauffage et la réfection des faux plafonds de la salle. Pour 2016, les entreprises vont travailler à la rénovation et à la mise aux normes des vestiaires, le remplacement du sol et l'amélioration de l'éclairage.

LE CONSEIL

METTRE SON ASSAINISSEMENT EN CONFORMITÉ EST UN INVESTISSEMENT SUR L'AVENIR QUI PERMET AU PROPRIÉTAIRE DE DONNER DE LA VALEUR À SON HABITATION AU MOMENT DE LA VENTE.



Un technicien effectue la mesure des boues dans une fosse.

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a pour mission de contrôler les installations individuelles de traitement des eaux usées domestiques qui doivent être maintenues en bon état de fonctionnement et ne pas présenter de risque pour la santé ou l'environnement.

QUAND DOIT-ON CONTACTER LE SPANC ?

- **Dans le cas d'une vente** : l'acquéreur doit être informé au préalable de l'état de l'installation existante. C'est le notaire qui se charge de lui apporter cette indication essentielle. Le futur propriétaire doit savoir qu'en cas de non conformité, il disposera d'un an, après l'achat, pour rendre son installation d'assainissement conforme à la réglementation en vigueur. En pratique, si le dernier contrôle date de plus de trois ans, il faut demander son actualisation au SPANC.
- **En cas de travaux** : d'agrandissement d'une maison ou simplement pour refaire son installation, il faut se rapprocher du SPANC pour connaître la procédure à suivre (étude de filière, demande préalable, autorisations...).

LE SPANC PEUT AUSSI VOUS CONTACTER

Quand le dernier contrôle périodique arrive à échéance, le SPANC se manifeste pour procéder à un contrôle de « bon fonctionnement ». Celui-ci a lieu tous les 8, 6 ou 4 ans selon que votre installation soit conforme, conforme avec réserves ou non conforme.

Pour toutes questions : 02 33 85 35 81 ou spanc@cdc-mortagne-au-perche.com

LE CHIFFRE 3 310

Le saviez-vous ?

3 310 installations individuelles sont recensées sur l'ensemble du territoire de la CdC du Bassin de Mortagne-au-Perche. En 2015, le SPANC a effectué 644 contrôles périodiques, 53 contrôles préalables à une vente et 26 contrôles des travaux.

RESERVATIONS
SCENE NATIONALE 61
02 33 85 49 60

RESERVATIONS
CARRÉ DU PERCHE
02 33 83 34 37

Les IMMANQUABLES



DU SAMEDI 19 AU LUNDI 21 MARS DE 10 H À 19 H :
« La foire au boudin et aux produits du terroir ». 52^{ème} édition. Trois jours de fête autour des richesses du terroir. Animations, gourmandises et découvertes avec pour la première fois, une patinoire installée au cœur de la foire. Aux manettes, l'association Mortagne événements avec la Confrérie du goûte-Boudin.

SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 MAI DE 10 H À 18 H :
« Les Percherines de mai ».

2^{ème} édition. Bienvenue au village éphémère conçu par l'association Perche Gastronomie Nature et découvrez le plaisir d'un savoir-faire et d'une tradition artisanale. Samedi nocturne jusqu'à 23h.



Pour nous, TOUS

VENDREDI 6 MAI À 20H30 :
Musique. « Camicela ». Café concert organisé par Troc Music. Partez à la découverte de Camille, une violoncelliste et chanteuse talentueuse.

SAMEDI 7 MAI À 20H30 :
Musique. « dB'fest ». L'association DECIBELLES effectue son grand retour pour mettre en valeur la qualité de la scène locale. Ça va déménager !



LUNDI 23 MAI À 20H30 :
One-man-show. « Certifié conforme ». Stéphane Guillon est toujours égal à lui-même, réfractaire à la bien-pensance. L'humoriste a conservé une plume acérée. Un antidote puissant contre la morosité ambiante.

Mai

JEUDI 19 MAI À 14H30 (séance scolaire) ET 19H30 :
Rencontres. « Festival Arts d'écoles ». Les élèves de la CdC du Bassin de Mortagne-au-Perche montent sur scène.
SAMEDI 28 MAI À 20H30 :
Humour. « Paulo, à travers champs ! »

Juin

JEUDI 2 JUIN À 14H (séance scolaire) ET 20H15 :
Concert choral. « A nous deux Paris ! » 24^{ème} édition du Festival choral des collèges de l'Orne.
SAMEDI 4 JUIN À 20H30 :
Comédie musicale. « Made in Normandy ». Spectacle organisé au bénéfice de l'association Cœurs Unis Kè Kontrè-Haïti.
SAMEDI 11 JUIN À 20H30 :
Danse amateur. « La comédie musicale est dans le pré ! ». Association Un pas en avant.
SAMEDI 18 JUIN À 20H30 :
Danse amateur. « Let me dance ! ». Danser pour résister. Spectacle de l'association Le petit conservatoire.

DE FEVRIER A AOÛT

Expositions temporaires de Jorge Gastronovo puis Karen Papacek proposées par La Galerie dans le sas d'entrée du Carré.

Mais aussi EN COURS DE SAISON

Mars

LUNDI 14 MARS À 20H :
Théâtre. « Polyucte » de Pierre Corneille par la compagnie Pandora. Une pièce nécessaire qui balance entre le goût de la vie et l'attraction de la mort.

Avril

SAMEDI 9 AVRIL À 20H30 :
Concert choral. « Au cœur de l'eau », interprété par les Chorales : La Croche Chœur, Accord parfait et B'ouche en chœur. Soirée organisée par la Maison Pour Tous de Mortagne-au-Perche.

SAMEDI 23 AVRIL À 20H30 :
Théâtre amateur. « Le canard aux courgettes », pièce en deux actes d'Isabelle Oheix. Troupe de l'amitié Franco Tchèque du Pays mélois. Organisée par l'école Notre-Dame de la Chapelle-Montligeon.

VENDREDI 29 AVRIL À 20H30 :
Musique. « Le tour du monde en 80' ». Jean-François Zygel, Joël Grare et Didier Malherbe, trois virtuoses de la musique classique nous invitent au voyage.

Tiens, C'EST NOUVEAU !

DU SAMEDI 2 AU DIMANCHE 10 JUILLET DE 10H À 18H :

Exposition. « Paysage » proposé par l'Association Art en Perche. 40 artistes exposeront dans quatre villes du Perche dont Mortagne-au-Perche, pour la première édition de ce salon dédié au paysage. Soutenu par la ville de Mortagne-au-Perche.

Mardi 12 juillet

À 15H ET 20H30 :
Danse musiques du monde. « Festival les folklores du monde » proposé par l'association Le Point d'Alençon. Pour la première fois à Mortagne-au-Perche. Un événement incontournable. Un plateau exceptionnel d'artistes internationaux. Un cocktail magique de cultures.



EN 2016, LE CARRÉ DU PERCHE VOUS OUVRE SES PORTES

www.lecarréduperche.com



Un après-midi AU CARRÉ

MERCREDI 13 AVRIL À 15H :

Opérette. « Violettes impériales ». Pour tous les amoureux de Luis Mariano et Francis Lopez. Un spectacle qui vous entraîne dans un tourbillon de souvenirs en compagnie du ténor Pierrogeri.



MARDI 26 AVRIL À 15H :

Spectacle musical. « Atmosphère, atmosphère ». Les plus belles musiques de film qui ont marqué l'histoire du 7^{ème} Art et de magnifiques ballets.



Le coin des ASSOCIATIONS

SAMEDI 30 AVRIL :
Bourse aux vêtements – Association familles rurales. 9h30-12h30 / 14h30-17h00. Entrée libre pour les acheteurs et sur cotisation pour les vendeurs 02.33.25.36.62 / famillesrurales.mortagne@laposte.net

Quand on arrive EN VILLE

VENDREDI 25 MARS À 20H30 :
Chansons de voyage. « Les Dièses en Zacoustik ». Soirée Carré Pêle-Mêle. L'équipage en trio fête ses 15 ans de musique en chansons.
SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 AOÛT DE 9H30 À 19H :
Exposition vente. Salon Antiquités Brocante et collections sur 1000 m² d'exposition. Rens 02.33.85.23.00 / 02.33.85.11.11 / 02 33 83 34 37



Découvertes CULINAIRES

L'association Perche Gastronomie propose des cours de cuisine au Carré du Perche. Tarif 45€/personne. Rendez-vous à 18h30.
MARDI 8 MARS, «les glaces à la maison» avec Gérard Taurin et Véronica Bustamente
MARDI 12 AVRIL, séance avec Laurent Olivier du restaurant «La Croix d'Or», Le Pin-la-Garenne.
MARDI 14 JUIN, «terrine de lapin et marmite sarthoise» avec Paulo Ferreira et Gérard André. Réservations : 02 33 25 13 75/06 23 56 48 57 Courriel: jean.fourdrillis@sfr.fr

Cela nous CONCERNE

JEUDI 24 MARS DE 10H À 17H :
Forum animations. « Orne success » proposé par le Bureau Information Jeunesse de l'Orne et la Cité des Métiers. Une façon d'aborder différemment les questions d'orientation, de formation, d'emploi, d'installation professionnelle et d'entrepreneuriat tout en valorisant l'Orne et ses réussites.



JEUDI 21 AVRIL À 20H : Information prévention. « L'alcool parlons-en ». Conférence tout public proposée par le centre hospitalier Marguerite de Lorraine.

DERNIÈRE LIGNE DROITE POUR LE PLUI

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) dans sa version définitive entrera en vigueur début 2017.

Elaboré par la CdC du Bassin de Mortagne-au-Perche, le PLUI va établir un projet de développement du territoire à l'horizon 2025, en répondant aux dynamiques de l'intercommunalité et aux attentes de la population. Il va définir les objectifs d'accueil de nouveaux habitants, de construction de logements ou de nouvelles entreprises tout en préservant les terres agricoles et l'environnement afin de conserver le cadre de vie privilégié des habitants. Depuis le début de l'année 2016, les choses avancent rapidement. Après la finalisation du projet en mars, débutera une grande phase de consultation des personnes publiques parties prenantes à l'élaboration du PLUI. Cette étape va permettre à ces structures (État, Région, Département, Chambre d'agriculture, Pays du Perche ornaï...) d'émettre un avis sur le document final d'ici le mois de juin. Mais la phase la plus importante viendra à la fin de l'été avec le démarrage de l'enquête publique. Durant un mois, le dossier sera soumis aux observations de la population dans les 33 communes et lors de permanences tenues par la commission d'enquête en divers points géographiques du territoire. Suite à l'enquête publique, la commission d'enquête transmettra son rapport et ses conclusions motivées. Puis, une conférence intercommunale, composée de l'ensemble des maires de la CdC, sera l'occasion d'aborder les avis et remarques émis par les partenaires, la population et la commission d'enquête afin d'ajuster le projet, le cas échéant. L'approbation du PLUI par le conseil communautaire interviendra fin 2016. Il deviendra exécutoire un mois plus tard, suite à sa transmission au Préfet pour le contrôle de légalité.



Le territoire de demain se prépare aujourd'hui.



Montgaudry



LA COMMUNE RESTE LE PREMIER SERVICE DE PROXIMITÉ

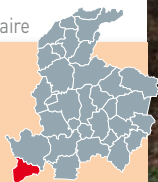
Jean-Yves Boulay, 62 ans, maire

Montgaudry se cache dans un bel écrin de verdure.



PROTÉGÉ PAR SA VALLÉE ET FIER DE SA BUTTE FÉODALE, LE VILLAGE DE MONTGAUDRY MÉRITE LE DÉTOUR.

Montgaudry en un coup d'œil



Où ? Montgaudry se trouve à 2 km de la D 931 Mamers-Mortagne. On peut s'y rendre également en empruntant la D 297 reliant Pervençères à Mamers (située à 7km).

Population : 95 habitants.

Nom : les Montgaudrien(ne)s

Maire : Jean-Yves Boulay, retraité de l'agriculture, élu depuis 2001. Siège au conseil municipal depuis 1983.

Superficie : 1105 hectares. Cultures, pâtures et bois.

Altitude : 198 mètres, à la Haute Crête.

Exploitations agricoles : 7 (cultures, production de lait, atelier avicole, élevage allaitant)

Artisans et entreprises : vente de produits biologiques pour la culture et l'élevage. Tél. 02 33 25 12 82

Activité culturelle : un studio d'enregistrement et de création sonore « Studio La Rivière ». Tél. 02 33 83 75 38.

Ecole : elle a fermé ses portes en 1975. Actuellement, les enfants de Montgaudry, une dizaine, sont scolarisés à Pervençères (maternelles-primaires) et Mamers (collège).

Associations-activités : le comité des fêtes (Didier Poupard - 06 08 72 27 02), association pour la sauvegarde du patrimoine de la commune de Montgaudry (Christine Serieux - 02 33 25 96 06).

Communication : un bulletin municipal annuel « Les Echos de Montgaudry ».

Loisirs : une aire de pique-nique, un circuit de promenade de 10 km balisé à partir de l'église Saint-Rémi.

Gîtes ruraux à la ferme du Château et à Biard et chambres d'hôtes au Tertre : en location directe, Arlette Chardon (02 33 80 66 33), Anne Morgan (02 33 25 59 98). En centrale de réservation, gîtes de France de l'Orne (02 33 28 07 00 - www.gites-de-france-orne.com).

Détente : accueil de séminaires, stages, ateliers ou retraites, Hatha Yoga, feng shui, détente et développement personnel. Au lieu-dit Le Tertre. Mme Anne Morgan. Tél. 02 33 25 59 98

Patrimoine architectural : l'église Saint-Rémi d'origine romane a été construite à l'extrémité sud de la butte féodale. Agrandie au XIII^e siècle, la nef a été remaniée sous la Renaissance. L'édifice dispose de contreforts. Sur l'un d'entre eux est gravé un cadran solaire. En 2001, la municipalité a entrepris un vaste chantier de restauration qui s'est étalé sur dix ans en sept tranches successives. Les travaux ont permis de reconstruire un contrefort pour assurer la stabilité du pignon et permettre la restauration de l'arc triomphal gravement fissuré. Autres interventions : l'assainissement des pieds de mur par un drainage, la restauration complète de la chapelle seigneuriale, la création de nouveaux vitraux, la réfection des peintures et enduits, la préservation des objets de culte, la sonnerie électrique des cloches, l'aménagement de l'accessibilité au cimetière.

« Le château de la Fontenelle » situé non loin de la commune de Contilly. Aujourd'hui privé, il n'est pas accessible au public.

Patrimoine naturel : « La butte de Montgaudry », une butte étranglée, haute de 170 mètres, fut occupée très tôt. Dès 1067, Hervé de Montgaudrici, tenait cette position stratégique protégeant le Perche, à l'Ouest.

Trente ans plus tard, le château à motte, défendu par les Carrel, seigneurs de Pervençères, faisait partie de la ligne de défense élevée par Robert II, seigneur de Bellême. Durant la guerre de Cent Ans, le comte de Salisbury rasa cette place forte.

« L'Orne saosnoise » prend sa source sur la commune pour s'écouler vers Suré et rejoindre la Sarthe à Ballon.

Mairie : Le bourg - 61360 Montgaudry. Tél/fax. 02 33 25 94 87 -

Horaires : lundi de 13h30 à 16h30. Jeudi de 9h à 12h.

Courriel : mairie.montgaudry@wanadoo.fr

De magnifiques vitraux sont visibles à l'intérieur de l'église elle-même restaurée.

Certains l'ont bien compris.

D'ailleurs, il n'est pas rare que des marcheurs lancés sur les chemins du Mont Saint-Michel s'y arrêtent. « Nous avons la chance d'avoir le GR 22 qui s'invite chez nous mais aussi le tracé des chemins du Mont Saint-Michel. Nous voyons passer du monde dont pas mal d'étrangers », soulignent ensemble Jean-Yves Boulay, premier magistrat et Margaret Cormier, secrétaire de mairie. Située tout au sud de la CdC du Bassin de

Mortagne-au-Perche, la commune de Montgaudry se caractérise par son relief tourmenté. Le bourg, tout petit, n'est accessible que par une seule route à fort dénivelé, ce qui en fait son charme. Planté sur une butte féodale inscrite à l'inventaire des sites pittoresques, il domine des prairies où si vous cherchez bien, la source de l'Orne saosnoise s'offre à votre regard. Dans son écrin de verdure, le village a vu son positionnement territorial évoluer au fil des années. « Au quotidien, nous dépendons du bassin de vie de Mamers. Pour autant, en tant qu'Ornais, nous avons toujours choisi de rester dans le Perche », souligne Jean-Yves Boulay. Après avoir intégré dès 1998, la CdC du Pays de Pervençères et participé activement au projet de pôle scolaire en milieu rural, les Montgaudriens ont vu leur intercommunalité disparaître du fait de la réforme territoriale. « On s'entendait bien, mais nous étions trop petits. On ne nous a pas laissé le choix », se souvient le maire. Au 1^{er} janvier 2013, Montgaudry rejoint la CdC du Bassin de Mortagne-au-Perche où elle retrouve des compétences communes à celles de Pervençères. Il y a par exemple la voirie, si importante, qu'il faut entretenir. « Sur la commune, cela représente 11,5 km de voies communales qui entrent

dans le programme établi chaque année par la CdC », explique Jean-Yves Boulay. A l'échelle communale, les élus qui se sont succédé ont toujours su œuvrer pour le bien de leur village et de ses habitants. Ainsi, Montgaudry fut l'une des premières municipalités à enfouir ses réseaux. De plus, l'aménagement du bourg, la restauration et l'éclairage de l'église ont longtemps occupé les esprits, d'où la nécessité d'avoir créé une association de sauvegarde du patrimoine dès 2003, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Mais le résultat est là : réussi. Ce qui fait dire à Jean-Yves Boulay : « Tout ce qui a été entrepris était essentiel, car la commune reste le premier service de proximité autour duquel la population vit et s'identifie ».



La mairie est nichée dans l'une des ruelles du bourg.



L'église Saint-Rémi a une position dominante sur la butte féodale.